

Appel à communications

Journée d'étude

**“IA et collectivités territoriales :  
usages, enjeux et défis”**

23 mai 2025

MSH Paris Nord

Si de plus en plus de publications concernent les transformations numériques des organisations territoriales (cf. programme TNT<sup>1</sup>), les menaces potentielles et les opportunités des IA pour les entreprises (Ferguson, 2019) ou les expérimentations concernant les Big Data (cf. livre blanc Data&quartiers<sup>2</sup>), en revanche, peu de monographies et d'écrits scientifiques existent à ce jour sur l'appropriation et les usages des dispositifs d'intelligence artificielle (IA) par les collectivités territoriales. Cette faible attention accordée au sujet dans les études scientifiques ne signifie pas le désintérêt envers les impacts de ces dispositifs, mais un attentisme vis-à-vis de leurs appropriations, leurs usages et les conséquences pour les collectivités<sup>3</sup>.

Le rapport Villani (2018) recommande la mise en place d'une stratégie nationale et européenne pour l'intelligence artificielle dans le but de renforcer la compétitivité, la souveraineté et l'éthique dans l'usage de l'IA, et placer la France comme pionnière de l'innovation en 2030, notamment dans des secteurs stratégiques tels que la santé, les transports, la défense et l'environnement. Dans cette perspective, le guide "Intelligence Artificielle et Collectivités", publié par la Banque des Territoires<sup>4</sup> (2019), souligne cet état de fait et dresse un bilan des impacts de l'IA à la fois sur les services aux citoyens et sur le fonctionnement interne des organisations.

Même si les structures publiques évoluent lentement dans leurs formes organisationnelles, elles intègrent tout de même des méthodes, techniques et outils issus des entreprises privées, tels que le Smart Score Spécifique, les *serious games*, les réseaux sociaux numériques, le *New Management Public*, etc. L'objectif principal est l'adaptabilité et la performance publique à l'égard des usagers afin de « se transformer, de devenir plus souples et plus réactives” (Leroux & Oiry, 2023). En matière d'IA cependant, les collectivités territoriales peinent à s'en saisir et à anticiper pleinement les changements organisationnels, les transformations des métiers et des compétences engendrés par le déploiement massif des IA.

<sup>1</sup> <https://www.numerique.gouv.fr/services/tnt/>

<sup>2</sup> <https://www.resovilles.com/data-quartiers-le-livre-blanc/>

<sup>3</sup> Les collectivités territoriales désignent “ les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74” ([https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006527579](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527579)) dont les compétences et le périmètre d'action sont définis par le Conseil constitutionnel: <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/le-role-des-collectivites-territoriales-de-droit-commun>

<sup>4</sup> [https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-12/guide\\_intelligence\\_artificielle\\_et\\_collectivites\\_0.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-12/guide_intelligence_artificielle_et_collectivites_0.pdf)

Où en sommes-nous concrètement, en cette année 2025, avec le déploiement de l'IA dans les collectivités territoriales ? Quelles sont les conséquences de l'utilisation des IA sur l'attractivité du territoire, les transformations des métiers des agents, les services rendus aux usagers ou encore en matière d'innovation sociale et de développement humain ? L'IA suscite-t-elle des résistances de la part des collectivités et des habitants ? Quelles sont les discours et les représentations qui y sont associés ? Comment les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques de l'IA (Crawford, 2021), sont-ils appréhendés dans les politiques publiques ? Quelle est la place accordée à l'IA dans les plans de transformation numérique des territoires ? Comment promouvoir l'inclusion et plus globalement quelle place accorder à l'IA dans les politiques publiques territoriales ?

**Cette Journée d'étude<sup>5</sup> propose de mettre l'accent sur les questionnements émergents, des expérimentations en cours et des premiers acquis sur le sujet en cherchant à croiser les points de vue des professionnels, des élus, des associations de citoyens et des chercheurs.**

Les collectivités territoriales sont confrontées à des enjeux spécifiques, liés à leurs politiques numériques (Carmes, Andonova, 2012) ou encore à l'e-administration (Maisl, du Marais, 2004), à la cybersécurité et à la fuite des données ou encore à l'identité et l'attractivité du territoire (avec le développement du tourisme créatif et le patrimoine immatériel). Les modèles de l'IA, prédictif ou génératif, ouvrent des perspectives nouvelles pour :

- améliorer la qualité des services aux citoyens : tri automatisé des courriels entrants, réponses instantanées et individualisées aux diverses requêtes, diminution de la lourdeur administrative, réduction du temps d'instruction des demandes (pour l'inscription à la cantine, le renouvellement de la carte d'identité, etc.), rédaction de textes simples d'informations générales aux citoyens
- ou encore mise en place d'actions plus ciblées : analyse d'images pour la détection des dépôts d'ordures illégaux ou d'infractions du code de la route, réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines, référentiels de l'occupation des sols, détection des fraudes, maîtrise de la consommation énergétique, rédaction des procès-verbaux et de manière plus générale en tant qu'outils d'aide à la décision.

Les possibilités d'application des dispositifs d'IA dans les communes, départements, mairies, etc. sont ainsi très larges.

Les collectivités territoriales s'emparent progressivement des dispositifs de l'IA, non seulement pour mettre en place des politiques publiques, mais aussi pour les rendre accessibles aux citoyens et faciliter le travail en interne des agents (Cohard & Merand, 2019 ; Courmont & Le Galès, 2019). Si à ce jour la percée de l'IA dans les collectivités reste timide, la tendance est au déploiement progressif à moyen et à plus long termes (Demoures, 2024), comme le montrent plusieurs expérimentations en cours<sup>6</sup>. Certaines collectivités ont sauté le pas, comme la mairie de Plaisir qui utilise un chatbot vocal, baptisé Optimus, pour répondre au standard téléphonique<sup>7</sup> ou encore la ville de Lyon d'autres hésitent encore. Après la phase d'euphorie autour de ChatGPT quelles sont les leçons tirées à moyen terme par l'usage de l'IA générative ? Et pour l'IA prédictive ? Elles restent encore le plus souvent mobilisées de façon

---

<sup>5</sup> Cette deuxième Journée d'étude fait suite à celle organisée au mois de mars 2024 à la MSH Paris Nord, intitulée "Dispositifs d'IA et reconfigurations socio-communicationnelles au travail", organisée par le LabSic, coordonnée par Lynda Abjean et Yanita Andonova. <https://crea2s.hypotheses.org/files/2024/03/Flyer-et-programme-JE-26.03.24.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.transformation.gouv.fr/ministre/actualite/stanislas-guerini-lance-une-experimentation-de-lintelligence-artificielle-au>

<sup>7</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/quand-lintelligence-artificielle-repond-au-standard-de-la-mairie-de-plaisir>

expérimentale dans le cadre des collectivités (pour la circulation automobile, la sécurité, la vidéoprotection). Toujours est-il que désormais il s'agit d'apprendre à travailler, à se former, à communiquer avec l'IA ce qui pose de nombreux défis à toutes les échelles des collectivités territoriales.

En adoptant une approche compréhensive et critique, au sens de Bourdieu (1980), l'objectif de cet Appel à communications est d'analyser au-delà des discours et représentations, les politiques publiques, les usages concrets et les actions mises en place autour de (ou grâce à) l'intelligence artificielle. De quelle manière est-elle intégrée par les collectivités ? Quels en sont les principaux enjeux ? Existe-t-il des formations spécifiques destinées aux agents des collectivités, aux dirigeants publics et/ou aux citoyens ? Quelle régulation est mise en œuvre de manière concrète et pérenne ? Quels sont les rapports de force en présence entre acteurs privés et publics ?

Les propositions attendues, au prisme d'un croisement interdisciplinaire, pourraient s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

**AXE 1. IA et attractivité des territoires**

**AXE 2. IA et engagement citoyen**

**AXE 3. IA, performance publique et changements organisationnels**

**AXE 4. IA, gouvernance des données et éthique**

### **Références bibliographiques :**

BOURDIEU P. (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

CARMES M., ANDONOVA Y. (2012), « Les politiques numériques internes à l'heure de « l'e-administration » : une analyse des programmes d'action des collectivités territoriales », *Communication & organisation*, n°41 | 2012, pp.87-100. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.3747>

COHARD Ph., MERAND P.E. (2019), "Numérique et territoires", *MTO Management des technologies organisationnelles*, n°9, 2019/2, Les Presses des Mines.

COURMONT A., LE GALES P. (2019), *Gouverner la ville numérique*, Paris, PUF.

CRAWFORD K. (2021), *Atlas of AI. Power, Politics, and the Planetary Costs of Artificial Intelligence*, Yale University Press.

DEMOURES C. (2024), Un outil de cartographie des métiers concernés par l'intelligence artificielle dans les collectivités. INET - CNFPT. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/72045-un-outil-de-cartographie-des-metiers-concernes-par-l-intelligence-artificielle-dans-les-collectivites>

FERGUSON Y. (2019), « Ce que l'intelligence artificielle fait de l'homme au travail. Visite sociologique d'une entreprise », dans Dubet F. (dir.), *Les mutations du travail*, Paris, La Découverte, pp.23-42. <https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2019.01.0023>

LE ROUX E., OIRY, E. (2023), Éditorial, dossier « Le management public au prisme des proximités », *Communication & management*, Vol. 20(3), pp.3-4. <https://shs.cairn.info/revue-communication-et-management-2023-3?lang=fr>

MAISL H., DU MARAIS B. (2004), « L'administration électronique », *Revue française d'administration publique*, n°110(2), pp.211-216. <https://doi.org/10.3917/rfap.110.0211>

VILLANI C. (2018), *Donner du sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne*, Mission parlementaire confiée par le premier Ministre, mars 2018, 235p. URL : [https://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/2018/2018-03-28\\_Rapport-Villani.pdf](https://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/2018/2018-03-28_Rapport-Villani.pdf)

### **Attendus, calendrier et modalités de soumission des propositions :**

Seront fortement appréciées les contributions interdisciplinaires (architecture, design social, sciences de l'information et de la communication, sociologie, ethnographie, droit, informatique, sciences de l'ingénieur, etc.) et/ou d'une expertise relevant du monde socio-économique. Les propositions peuvent faire état d'une réflexion épistémologique ou théorique ainsi que d'études de terrain et de retours d'expérimentations mises en place par les collectivités.

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Lancement AAC</b>   | janvier 2025         |
| <b>Date limite d'envoi des propositions de communication</b> | jeudi 20 mars 2025   |
| <b>Réponse aux auteurs</b>                                   | lundi 7 avril 2025   |
| <b>Journée d'étude MSH Paris Nord</b>                        | vendredi 23 mai 2025 |

Merci d'envoyer les propositions de communication, comprenant : le titre, l'axe concerné, 5 mots-clés, le résumé de 6 000 caractères espaces compris (hors bibliographie et figures) et une courte biographie pour **le 20 mars 2025** (dernier délai), par mail aux trois responsables scientifiques :

Yanita ANDONOVA : [yanita.andonova@gmail.com](mailto:yanita.andonova@gmail.com)

Patrizia LAUDATI : [patrizia.laudati@univ-cotedazur.fr](mailto:patrizia.laudati@univ-cotedazur.fr)

Lorrys GHERARDI : [lorrys.gherardi@univ-cotedazur.fr](mailto:lorrys.gherardi@univ-cotedazur.fr)

La journée d'étude se tiendra à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord **le vendredi 23 mai 2025**, en présentiel. La durée de chaque intervention sera d'une trentaine de minutes. Une réponse sera donnée aux auteur·e·s **le 7 avril 2025**.

A la suite de cette journée d'étude, une publication d'un numéro thématique de revue à comité de lecture en langue française est prévue, courant de l'année 2026.